



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-troisième session

Questions émanant de la FAO et de l'OMS

(Document établi par la FAO et l'OMS)

1. Introduction

Le présent document met en lumière les changements qui touchent les politiques de la FAO et de l'OMS ainsi que certaines questions connexes susceptibles d'intéresser ou de concerner les travaux du Codex.

2. Questions émanant conjointement de la FAO et de l'OMS:

2.1 Covid-19

2.1.1. À mesure que la pandémie évolue, la FAO et l'OMS s'efforcent de tenir les États Membres au courant des questions liées à la covid-19 et à la sécurité sanitaire des aliments.

2.1.2 Le secrétariat du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) a formulé des orientations destinées aux entreprises du secteur alimentaire¹ et aux autorités compétentes responsables des systèmes nationaux de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments² concernant la covid-19 et la sécurité sanitaire des aliments. Ces orientations ont également été diffusées par le truchement du Réseau OMS d'information sur les épidémies (EPI-WIN) et elles ont été présentées lors de divers webinaires destinés aux professionnels du secteur de l'alimentation et de la réglementation alimentaire. Le secrétariat INFOSAN a par ailleurs recueilli les questions des Membres au sujet de la covid-19 et de la sécurité sanitaire des aliments et publié les réponses sur le site web de la communauté INFOSAN et sur des pages publiques^{3,4}.

2.1.3 La FAO et l'OMS ont conjointement et individuellement publié de nombreux documents d'orientation relatifs aux politiques dans le but d'aider leurs Membres à gérer la crise mondiale actuelle et à limiter les répercussions de la pandémie autant que faire se peut. Tous ces documents sont disponibles à l'adresse suivante:

- FAO: <http://www.fao.org/2019-ncov/fr/>
- OMS: Le Département Nutrition et sécurité sanitaire des aliments de l'OMS a mis en ligne une page regroupant toute la documentation qui porte sur la covid-19, la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments (<https://www.who.int/teams/nutrition-and-food-safety/covid-19>). Une rubrique questions-réponses concernant la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments dans le contexte de la pandémie de covid-19 sera bientôt publiée (lien à venir).

¹ <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/technical-guidance>.

² <https://www.who.int/publications/item/covid-19-and-food-safety-guidance-for-competent-authorities-responsible-for-national-food-safety-control-systems> (également disponible dans d'autres langues de l'ONU).

³ <https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/questions-relating-to-food-businesses>.

⁴ <https://www.who.int/news-room/q-a-detail/questions-relating-to-food-safety-authorities>.

2.2 Activités tripartites sur la résistance aux antimicrobiens

2.2.1. À l'issue de deux années de consultation, les organisations de l'Alliance tripartite (FAO, OMS et OIE) ont mis au point un cadre de suivi et d'évaluation à l'appui du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (RAM), en le dotant d'une liste d'indicateurs harmonisés permettant de surveiller le phénomène aux niveaux national et mondial. L'Alliance tripartite est en train d'établir des orientations pour aider les pays à élaborer des cadres de suivi des plans d'action nationaux au moyen d'évaluations par pays et au niveau des bureaux nationaux⁵. Un des principaux canaux de collecte des données pour alimenter les indicateurs est le questionnaire d'autoévaluation nationale élaboré dans le cadre de la collaboration tripartite, qui vient d'obtenir une troisième salve de réponses. Le quatrième cycle de collecte de données a été prolongé jusqu'au mois de mai 2020.

2.2.2. La FAO contribue aussi aux activités tripartites visant à terminer le cadre de développement mondial et de gestion de la lutte contre la RAM, conformément aux recommandations du Groupe spécial de coordination interinstitutions chargé de lutter contre la RAM (IACG). Les prochaines étapes prévues concernent l'élaboration d'un recueil des directives, normes et codes en matière de RAM qui existent dans chacune des trois organisations en vue de faciliter leur mise en œuvre et d'alimenter la poursuite des débats concernant l'établissement d'instruments internationaux.

2.2.3. En mai 2018, un [protocole d'accord](#)⁶ a été signé par les directeurs généraux de la FAO, de l'OIE et de l'OMS afin d'officialiser et de renforcer la coopération établie dans les divers domaines d'activité liés à l'interaction entre les hommes, les animaux et les écosystèmes, y compris la RAM. Compte tenu du caractère transnational et multisectoriel de la RAM et de l'appui demandé aux pays et aux autres parties prenantes, les organisations tripartites intensifient leurs efforts pour aider les pays à lutter sans délai contre cette menace immédiate en s'inscrivant dans l'approche «Un monde, une santé», au moyen notamment d'un nouveau fonds fiduciaire multipartenaires. Ce fonds constitue une initiative stratégique, intersectorielle et multipartite en faveur des partenariats et des financements dans le but de tirer profit des capacités fédératrices, des capacités de coordination, des mandats et de l'expertise technique des organisations tripartites afin d'atténuer le risque de RAM et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) au moyen de plans nationaux d'action contre la RAM fidèles à l'esprit «Un monde, une santé».

2.2.4. La FAO, l'OIE et l'OMS ont mis sur pied un Secrétariat conjoint de l'Alliance tripartite chargé de mener et de coordonner la gestion mondiale de la RAM en étroite collaboration avec les autres organisations du système des Nations Unies et avec d'autres acteurs. Ce Secrétariat conjoint renforce la coopération entre les trois organisations en tirant parti des valeurs fondamentales de leurs mandats respectifs et de leurs avantages comparatifs afin de répondre aux besoins des initiatives mondiales de la lutte contre la RAM dans le cadre d'«Un monde, une santé».

2.2.5. Les organisations de l'Alliance tripartite sont convenues d'établir un portail commun de données sur la RAM qui s'est ensuite traduit en projet de Système tripartite de surveillance intégrée. Ce projet a été approuvé à tous les échelons et lors des réunions exécutives de l'Alliance de 2017 et 2018; une étude de faisabilité a été réalisée et les détails techniques ont été discutés et adoptés par les fonctionnaires des trois organisations qui travaillent sur les questions de surveillance de la RAM le 30 avril 2019. Ce Système tripartite représente un premier pas vers un système intégré de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'antimicrobiens.

2.3 Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments

En décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution faisant du 7 juin la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, et elle a désigné la FAO et l'OMS pour organiser cette journée à tour de rôle. C'est l'OMS qui a dirigé les célébrations en 2020, placées sous le même thème que l'année précédente: «La sécurité sanitaire des aliments, c'est l'affaire de tous». Cette édition a surtout mis l'accent sur la constitution et la conservation de stocks alimentaires sûrs dans les marchés afin que les consommateurs puissent accéder à une nourriture sans danger tout au long de la pandémie de covid-19. La FAO et l'OMS ont invité toutes les parties prenantes, de la production à la consommation, à faire connaître cette problématique et à se joindre aux appels à l'action en soulignant ce que chacun peut faire pour garantir la sécurité sanitaire des aliments, en particulier ceux qui sont présents dans les marchés, et en mettant en avant la nécessité de renforcer les pratiques d'hygiène. Un événement Facebook Live⁷ a été organisé le

⁵ <https://www.who.int/antimicrobial-resistance/global-action-plan/monitoring-evaluation/tripartite-framework/en>

⁶ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/1136825/icode/>.

⁷ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/news-and-events/news-details/en/c/1279447/>

vendredi 5 juin. Les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS ont souligné que la sécurité sanitaire des aliments devait être l'affaire de tous, chaque jour. Diverses activités ont été menées au niveau des pays et des régions sous forme de communiqués de presse, d'entretiens télévisés, de vidéos, de campagnes sur les réseaux sociaux, de webinaires techniques et de campagnes de promotion de la santé des consommateurs. Des informations complémentaires à ce sujet sont disponibles en ligne⁸.

2.4 Participation de la FAO et de l'OMS aux travaux de l'AIEA sur les radionucléides

2.4.1. La FAO, l'OMS et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continuent de coopérer dans le cadre d'un projet commun avec un groupe directeur d'experts internationaux pour «l'élaboration de directives relatives au contrôle des radionucléides dans les denrées alimentaires et dans l'eau de consommation hors situations d'urgence». Ce projet est mené de concert avec les organisations internationales et les autorités nationales pertinentes. Il s'agit de mettre au point une approche harmonisée pour l'évaluation et la gestion de la dose de rayonnement qui émane des radionucléides d'origine naturelle ou humaine présents dans les aliments. À cet effet sont élaborés des documents d'orientation destinés aux autorités nationales concernées, en harmonie avec l'approche relative aux radionucléides dans l'eau de boisson définie dans les Directives de l'OMS pour la qualité de l'eau de boisson.

2.4.2 Les travaux en cours ont étayé les débats au sein du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments. Conformément à une décision du Comité à sa treizième session, un groupe de travail électronique est en train d'établir un document de travail permettant de mieux comprendre pourquoi, dans des circonstances normales, on mesure une radioactivité dans l'eau et dans les denrées destinées à la consommation humaine ou animale. Ce document aidera le Comité à déterminer les actions complémentaires envisageables lors de sa prochaine réunion. Ce projet commun de FAO, l'OMS et l'AIEA se déroulera en plusieurs phases: la première porte sur les radionucléides naturellement présents, et la suivante traitera des radionucléides d'origine humaine contenus dans les aliments.

2.5 Groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens (IACG)

Le Groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens a été convoqué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en 2016, suite à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux agents antimicrobiens. Le Groupe spécial a rassemblé de nombreux partenaires – organismes des Nations Unies, organisations internationales et spécialistes compétents dans divers domaines (santé humaine, animale et végétale) et parties prenantes des secteurs concernés (denrées destinées à la consommation humaine, aliments pour animaux, commerce, développement et environnement) –, en vue de l'élaboration d'un plan de lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Le secrétariat du Groupe spécial était assuré par l'OMS, en collaboration avec la FAO et l'OIE. Le rapport final émanant du Groupe spécial, intitulé «Pas le temps d'attendre: assurer l'avenir contre les infections résistantes aux médicaments»⁹, a été soumis au Secrétaire général de l'ONU, en avril 2019. Il contient des recommandations spécifiques à l'intention de l'Alliance tripartite. Le Secrétaire général a présenté un rapport de suivi lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens, publié en mai 2019. Ce rapport relève les progrès accomplis par les États Membres et l'Alliance tripartite dans la lutte contre la RAM, et met l'accent sur l'appui et les investissements qu'il faut apporter sans délai pour donner de l'ampleur aux efforts nationaux, régionaux et mondiaux¹⁰.

3. Questions émanant de la FAO

3.1. Questions émanant de la cent soixante-troisième session du Conseil de la FAO

3.1.1 Cette section présente une partie des recommandations formulées à l'issue de la cent soixante-troisième session du Conseil de la FAO (décembre 2020) susceptibles d'intéresser particulièrement la Commission du Codex Alimentarius. Sont également présentées des activités relatives aux orientations stratégiques sur des questions importantes en matière de sécurité sanitaire des aliments.

3.1.2 Le Conseil:

3.1.2.1 s'est félicité que des ressources supplémentaires soient allouées aux travaux de la FAO sur la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et sur le Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments, afin de combler le retard pris sur

⁸ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/wfsd/about/fr/>

⁹ <https://www.who.int/antimicrobial-resistance/interagency-coordination-group/final-report/en/>

¹⁰ <https://undocs.org/fr/A/73/869>

ces travaux, et que des ressources soient consacrées à l'intégration de la biodiversité; a demandé que toutes les ressources supplémentaires soient incorporées au programme en cours;

3.1.2.2 s'agissant des activités de la FAO dans le domaine de la RAM, s'est félicité de la décision d'inclure un indicateur du cadre de résultats du Plan d'action mondial tripartite dans le cadre de résultats stratégiques de la FAO;

3.1.2.3 a accueilli avec satisfaction la version actualisée de la Stratégie et de la vision de la FAO relatives à ses activités en matière de nutrition et, en ce qui concerne l'introduction d'un nouveau concept d'«alimentation saine et durable», a rappelé la terminologie utilisée au sein du système des Nations Unies, notamment lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition organisée conjointement par la FAO et l'OMS, et a souligné qu'il fallait employer le vocabulaire en usage dans les autres organisations du système;

3.1.2.4 s'est félicité du rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan d'action contre la RAM, a souligné l'importance du portefeuille d'activités de l'Organisation dans ce domaine, ainsi que la responsabilité partagée de celle-ci dans la promotion d'une utilisation prudente et appropriée des antimicrobiens dans les secteurs de l'environnement et de l'agriculture, et a dit apprécier la coopération de la FAO avec l'OMS et l'OIE au sein du Secrétariat conjoint de l'Alliance tripartite;

3.1.2.5 a pris note des recommandations du rapport de la quarante-sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, a souligné l'importance d'un certain nombre de considérations (sécurité sanitaire des aliments, agroécologie et autres approches novatrices, élimination de la pauvreté, égalité entre les sexes, jeunes, données, inégalités, entre autres) s'agissant d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition et a pris note du caractère volontaire des recommandations découlant du processus de convergence des politiques.

3.2 *Financement durable pour le programme d'avis scientifiques de la FAO et de l'OMS*

À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil de la FAO était convenu d'allouer une partie des fonds non dépensés au Programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques de la FAO et de l'OMS (CX/CAC 18/41/17), mais compte tenu du montant des fonds disponibles il n'avait pas été donné suite à la décision du Conseil. À sa cent soixante et unième session, le Conseil a demandé à la FAO d'affecter des fonds suffisants au programme d'avis scientifiques, sur son budget principal, et des efforts sont maintenant déployés afin de mobiliser les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2020-2021. La FAO a donc alloué une enveloppe supplémentaire d'un million d'USD par exercice biennal au Programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques, ce dont s'est félicité le Conseil lors de sa cent soixante-troisième session.

3.3 *Résistance aux antimicrobiens*

3.3.1 L'outil d'évaluation des laboratoires et du système de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (FAO-ATLASS)¹¹ a été mis au point afin d'aider les pays à évaluer les systèmes nationaux de surveillance de la RAM et les capacités de diagnostic en laboratoire dans ce domaine. Il est déjà utilisé dans 28 pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Asie centrale et sera étendu à d'autres pays. La FAO [dispense des formations](#) sur l'outil ATLASS, visant à constituer des groupes d'évaluateurs au niveau régional.

3.3.2 Dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la FAO a élaboré une série de directives régionales exhaustives relatives à la surveillance de la résistance aux antimicrobiens, concernant en particulier: les méthodes de surveillance applicables aux bactéries d'origine alimentaire provenant d'animaux sains destinés à la consommation alimentaire (Directives #1)¹². D'autres directives sont en cours d'élaboration, concernant: la surveillance de la résistance aux antimicrobiens pour les agents pathogènes provenant d'animaux (bétail et volaille) présentant des signes cliniques ou subcliniques de maladie (Directives #2); la surveillance de la résistance aux antimicrobiens en aquaculture (Directives #3); la surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans le contexte/l'environnement où vivent les animaux (Directives #4); et la collecte de données relatives à l'utilisation d'agents antimicrobiens dans les exploitations (Directives #5).

3.3.3 En ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs aquacoles et halieutiques, la FAO a publié un ouvrage sur les résultats des programmes de tests de sensibilité aux antimicrobiens intéressant l'aquaculture et les produits aquacoles (The performance of antimicrobial susceptibility testing programmes

¹¹ <http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/resources/tools/atlass/fr/>

¹² <http://www.fao.org/3/ca6897en/CA6897EN.pdf>

relevant to aquaculture and aquaculture products) et a organisé des ateliers de formation destinés au renforcement de capacités spécifiques dans les domaines de la gestion des déchets de poisson, de l'analyse des résidus d'agents antimicrobiens et des tests de sensibilité aux antimicrobiens dans les produits de la pêche et de l'aquaculture¹³.

3.3.4 La FAO a recensé 10 institutions¹⁴ reconnues (ou en voie de l'être) en tant que centres de référence désignés de la FAO pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Ces centres aideront l'Organisation et les États Membres à mettre en œuvre les activités prévues dans le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens. Quatre autres institutions¹⁵ ont été retenues en tant que centres de référence proposés pour la biosécurité en aquaculture (y compris l'utilisation d'agents antimicrobiens et la surveillance de la résistance aux antimicrobiens).

3.3.5 Afin de mieux comprendre les effets de la résistance aux antimicrobiens dans l'environnement, le Service de la santé animale et la Division des terres et des eaux de la FAO ont travaillé en collaboration avec la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture afin de mettre au point un ensemble d'instruments d'analyse isotopique donnant des indications sur la propagation et le devenir des antibiotiques dans les sols et les eaux¹⁶.

3.3.6 La [Sous-Division droit et développement](#) de la FAO a élaboré une méthode d'évaluation applicable aux législations nationales portant sur la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, y compris les domaines de la législation vétérinaire, de la sécurité sanitaire des aliments, de l'environnement, de l'eau et des déchets. La FAO et l'OIE collaborent au perfectionnement de cette méthode. Cette dernière a été mise en application dans 18 pays d'Afrique¹⁷, d'Asie¹⁸ et d'Asie centrale¹⁹ et sera mise en œuvre dans cinq pays d'Amérique latine²⁰. L'OIE a apporté son concours au perfectionnement de la méthode et organise conjointement à la FAO une mission pilote aux Philippines, où le Programme d'appui à la législation vétérinaire (Veterinary Legislation Support Programme) sera exécuté pour la première fois.

3.3.7 [Un atelier régional](#) sur la législation applicable à l'utilisation d'agents antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens a été organisé à Bangkok (Thaïlande) en mars 2018²¹. Il a rassemblé un groupe de responsables de la réglementation et de spécialistes de la région, ainsi que des représentants de l'OMS, de l'OIE et de l'ASEAN. Des ateliers régionaux ont également eu lieu les 11 et 12 décembre 2018 en Afrique du Sud, en présence de participants venus de pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), puis à Ouagadougou (Burkina Faso), le 11 mars 2019. Il est prévu d'apporter un appui à l'organisation d'ateliers de ce type dans d'autres régions et sous-régions, dans l'objectif de réfléchir à la façon dont une harmonisation régionale de la législation pourrait contribuer à une meilleure gestion de la résistance aux antimicrobiens, et à quels égards.

3.3.8 Les experts juridiques de la FAO s'emploient à recenser les législations et politiques nationales et internationales pertinentes dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et à constituer un nouvel ensemble de données pour FAOLEX (la base de données relative aux législations et politiques nationales ayant trait aux différents domaines relevant du mandat de la FAO). Cette sous-catégorie de données permettra d'accéder plus aisément aux différents domaines juridiques concernés par la résistance aux antimicrobiens et à être mieux informé à leur sujet. Compte tenu de ce qui précède, les spécialistes de la Sous-Division droit et développement procèdent à une étude portant sur la législation relative à la résistance aux antimicrobiens, y compris les meilleures pratiques et options pour renforcer les cadres de réglementation correspondants.

3.3.9 Environ 12 500 textes législatifs relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et à la protection des consommateurs sont recueillis automatiquement par le site du Codex Alimentarius à partir de FAOLEX. Une meilleure intégration des données a permis de rendre disponibles 3 500 textes supplémentaires en 2019. Des

¹³ <http://www.fao.org/3/ca6028en/ca6028en.pdf>

¹⁴ Institutions de référence pour la résistance aux antimicrobiens des pays suivants: Allemagne, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Sénégal et Thaïlande.

¹⁵ Il s'agit d'institutions chargées de l'aquaculture et de la biosécurité des pays suivants: Chine, États-Unis d'Amérique, Inde et Royaume-Uni.

¹⁶ <http://www.fao.org/3/ca5386en/CA5386EN.pdf>

¹⁷ Éthiopie, Ghana, Kenya, Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

¹⁸ Bangladesh, Cambodge, Philippines, RDP lao, Vietnam.

¹⁹ Arménie, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ukraine.

²⁰ Bolivie, Équateur, Guatemala, Pérou, Uruguay.

²¹ <http://www.fao.org/legal/development-law/magazine-1-2018/fr/>

débats sont en cours afin d'établir quelle est la meilleure façon d'enregistrer et d'incorporer les retours d'information des points de contact nationaux du Codex.

3.3.10 La FAO a publié un [cadre de référence pour l'élaboration et l'examen des politiques relatives à la résistance aux antimicrobiens](#) pour la région Asie et Pacifique²². Ces directives régionales visent à aider les gouvernements à examiner, actualiser et mettre au point les politiques ayant trait à l'utilisation d'agents antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens dans la production animale.

3.3.11 Différents types d'enquêtes d'évaluation des parties prenantes ont été réalisées dans dix pays auprès de divers acteurs, principalement des éleveurs et des vétérinaires, mais aussi auprès d'agents de vulgarisation qui distribuent des antimicrobiens. Un rapport d'enquête sur connaissances, attitudes et pratiques a d'ores et déjà été publié (*Towards a bottom-up understanding of antimicrobial use and resistance on the farm: A knowledge, attitudes, and practices survey across livestock systems in five African countries*)²³.

3.3.12 La FAO a mis au point une «approche progressive en matière de gestion» pour les questions relatives à la résistance aux antimicrobiens, s'appuyant sur son Plan d'action. Cette approche par étapes vise à aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action national multisectoriel fondé sur le principe «Un monde, une santé» afin de combattre la résistance aux antimicrobiens. L'approche progressive en matière de gestion définit les différentes étapes à suivre aux fins d'une utilisation optimale et durable des agents antimicrobiens. Elle vise à aider les pays à renforcer les compétences internes en vue d'une amélioration progressive de l'efficacité des mesures prises pour assurer une sensibilisation accrue, renforcer les capacités de suivi et de surveillance, améliorer la gouvernance et promouvoir les bonnes pratiques et une utilisation prudente des agents antimicrobiens. Les premières applications pilotes nationales de [l'approche de gestion progressive ont eu lieu dans quatre pays 2019, et d'autres essais sont prévus en Amérique latine, en Asie centrale et en Afrique du Nord](#).

3.3.13 Pour ce qui est de l'apiculture, la FAO a conclu un partenariat avec l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale du Ministère de la santé italien afin de recueillir des données de référence mondiales sur la santé des abeilles et l'utilisation d'agents antimicrobiens au moyen d'une enquête en ligne, qui a été lancée en 2019 dans dix langues²⁴.

3.3.14 La FAO a lancé une [nouvelle série d'études de cas relatives à la résistance aux antimicrobiens](#)²², afin d'aider les pays à apprendre les uns des autres et à mettre en commun leurs données d'expérience concernant l'utilisation responsable des agents antimicrobiens. La première de ces publications, portant sur la transformation de la production porcine au Danemark sous divers angles (réglementation, partenariat public/privé et services vétérinaires), a été lancée au début de 2019 par le Directeur général de la FAO et le Ministre danois de l'environnement et de l'alimentation²⁵.

3.4 Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) et rôle de la FAO dans la gestion des données scientifiques et des connaissances

Conscients des problèmes que rencontrent les systèmes alimentaires à l'échelle mondiale, les acteurs qui interviennent dans ces systèmes commencent à agir et à changer leur comportement; il leur manque cependant une vision commune des interactions, des liens de dépendance et des arbitrages complexes propres à ces systèmes sur laquelle pourraient s'appuyer les nombreuses initiatives qu'ils mènent séparément. Il est donc difficile pour les sociétés de définir et de mettre en œuvre les moyens appropriés pour parvenir à des systèmes alimentaires plus durables. L'objectif général du Sommet sur les systèmes alimentaires, qui sera convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies en 2021, est d'aider les parties prenantes à mieux apprécier les enjeux complexes qui ont une incidence sur l'avenir des systèmes alimentaires, à faire des choix avisés à cet égard et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le processus préparatoire du Sommet, qui prévoit une participation aux niveaux national, régional et mondial, permettra aux parties intéressées d'élaborer, d'expérimenter et d'adapter différents cadres et outils décisionnels et sera l'occasion pour elles d'établir les initiatives et les partenariats novateurs nécessaires pour catalyser une véritable volonté d'agir et d'investir dans des systèmes alimentaires plus viables à long terme. Un Comité consultatif multipartite, présidé par la Vice-Secrétaire générale et réunissant les chefs de secrétariat de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM), des représentants de pays et des représentants du secteur privé et de la société civile, sera chargé de superviser le processus préparatoire du Sommet et d'en définir les résultats attendus, à savoir, entre autres: une

²² <http://www.fao.org/3/CA1486EN/ca1486en.pdf>

²³ <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0220274>

²⁴ <http://www.fao.org/teca/forum/beekeeping/fr/>

²⁵ <http://www.fao.org/director-general/newsroom/news/detail/en/c/1181473/>

déclaration politique énonçant les principes qui doivent sous-tendre la transformation durable des systèmes alimentaires, un ensemble d'engagements pris par tous les groupes de parties prenantes et un mécanisme volontaire de suivi et de reddition de compte. La FAO fait partie du secrétariat et contribue à la production d'un socle de données scientifiques et de connaissances permettant de mieux coordonner les actions collectives des pays, des villes, des communautés, des entreprises, des consommateurs et de la société civile qui visent à améliorer la façon dont la nourriture est produite, transformée et consommée.

3.5 Code de conduite mondial pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires

À sa vingt-sixième session (octobre 2018), après avoir examiné un document relatif à la promotion de systèmes alimentaires durables, le Comité de l'agriculture de la FAO a décidé que l'Organisation devait, en concertation avec les parties intéressées, piloter l'élaboration d'un code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires devant être présenté au Comité en octobre 2020. La FAO a donné suite à cette demande du Comité et a dirigé la rédaction d'un Code de conduite qui rassemble dans un document unique les questions de réduction des pertes de nourriture et du gaspillage alimentaire, et qui répond au besoin d'adopter une approche systémique et de faciliter l'alignement avec les ODD interconnectés.

3.6 Élaboration d'une feuille de route FAO/COI pour l'établissement d'un système d'alerte précoce mondial sur les efflorescences algales nuisibles

La FAO et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO collaborent à l'élaboration d'une feuille de route vers un système d'alerte précoce mondial sur les efflorescences algales nuisibles. Lors de sa dernière session, le Groupe intergouvernemental chargé d'étudier les efflorescences algales nuisibles du COI a créé une équipe spéciale sur la détection, l'alerte et la prévision rapides de ce phénomène afin d'améliorer les rapports sur la prolifération d'algues nuisibles à l'échelle mondiale.

3.7 Nouvelle publication de la FAO «Climate change: Unpacking the burden on food safety»

Si les répercussions du changement climatique sur la production vivrière et sur la sécurité alimentaire mondiale sont largement connues, les effets du changement climatique sur la sécurité sanitaire des aliments le sont en revanche beaucoup moins. Pour combler ces lacunes, la FAO a publié en 2008 un premier rapport sur le sujet intitulé «*Climate change: Implications for food safety*». Ce document attirait l'attention de la communauté internationale sur les interactions complexes entre le changement climatique et certains dangers de sécurité sanitaire des aliments. D'autres éléments apparus depuis ont permis de mieux comprendre dans quelle mesure le changement climatique peut peser sur la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle planétaire. Le nouveau rapport de la FAO intitulé «*Climate change: Unpacking the burden on food safety*», annoncé pour les prochaines semaines, vise à quantifier les retombées actuelles et futures du changement climatique. Parmi les dangers pour la sécurité sanitaire des aliments recensés dans le rapport figurent les pathogènes et les parasites d'origine alimentaire, les efflorescences algales, les mycotoxines et les métaux lourds, en particulier le méthylmercure et les pesticides. Consciente du fait que le panorama des systèmes alimentaires mondiaux dépend de facteurs comme le changement climatique, la FAO cultive des approches prédictives afin d'aider les pays à repérer et à résoudre les problèmes de sécurité sanitaire des aliments qui se font jour. Le nouveau rapport aborde une partie de ces approches ainsi que certaines questions nouvelles liées au changement climatique.

3.8 Synthèse de la littérature relative à l'impact des substances intéressantes sur le plan de la sécurité sanitaire des aliments sur le microbiome digestif humain

Dans le cadre de l'examen mené à l'échelle de l'Organisation au sujet de l'incidence des systèmes alimentaires sur les maladies non transmissibles liées à l'alimentation, une synthèse de la littérature a été lancée concernant l'impact des substances intéressantes sur le plan de la sécurité sanitaire des aliments sur le microbiome digestif humain. Dans un premier temps, une méthode de recherche et d'examen systématiques des documents pertinents a été mise en place et une liste des substances prioritaires classées par catégories (additifs alimentaires, résidus de médicaments vétérinaires, résidus de pesticides, microplastiques, etc.) a été dressée. Les éléments attestant un effet sur la santé humaine sont aussi documentés, le cas échéant. Cette synthèse est encore en cours, et parallèlement à la compilation des études et de leurs résultats, une liste des lacunes en matière de connaissances et de recherche est en train d'être établie en vue d'alimenter d'éventuelles discussions sur les défis à relever en la matière et sur la manière d'y parvenir. La FAO prévoit de publier cette synthèse en 2021.

3.9 Harmonisation des limites maximales de résidus de pesticides fixées par le Codex: étude de cas axée sur le riz visant à cerner les raisons du non-alignement et ses répercussions commerciales

3.9.1 Cela fait nombreuses années que les pays évoquent les problèmes commerciaux qui découlent des écarts entre les limites réglementaires imposées par les différents pays concernant les résidus de pesticides. Dans ce contexte, la FAO a décidé d'effectuer une première étude afin d'évaluer dans quelle mesure les limites maximales de résidus (LMR) d'une sélection de pays étaient alignées sur les valeurs établies par le Codex. Il en est ressorti que le degré d'alignement sur les LMR du Codex était très faible. Soucieuse de mieux comprendre la nature et les retombées de ce problème, la FAO a approfondi l'examen des LMR de pesticides en explorant deux grands axes: 1) les raisons techniques de cette faible harmonisation des LMR de pesticides; et 2) ses effets sur les échanges commerciaux internationaux, en particulier sur les économies des pays en développement.

3.9.2 La FAO a analysé les raisons techniques de ce faible niveau d'alignement en collaboration avec un expert international des pesticides et à la lumière d'informations fournies par le secrétariat de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides. Afin d'évaluer les conséquences de ce manque d'harmonisation sur le commerce international, un modèle international sur les échanges de riz a été mis au point et choisi pour effectuer une étude de cas. Cette étude porte sur les LMR pour le riz établies par le Codex depuis 1971 et sur leur degré d'harmonisation dans 19 pays producteurs, exportateurs ou importateurs de riz. Les pays concernés ont été sollicités tout au long de l'analyse afin de clarifier et de confirmer les informations pertinentes.

3.9.3 L'étude est en cours d'achèvement et doit être publiée plus tard dans l'année.

3.10 Méthodes en laboratoire à l'appui des normes Codex

3.10.1 La Division mixte FAO/AIEA soutient les travaux de la FAO et de l'OMS dans le domaine de l'authenticité des aliments grâce aux activités de développement et de recherche appliquée menées dans ses laboratoires d'agriculture et de biotechnologie établis à Seibersdorf et aux recherches menées en coordination avec les instituts de différents États Membres. Il existe actuellement deux projets de recherche coordonnée sur l'authenticité des aliments, le premier sur les méthodes d'analyse applicables sur le terrain pour évaluer l'authenticité, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments (D52040, 2017-2022) et le second sur la mise en œuvre de techniques nucléaires pour l'authentification des aliments dont l'étiquetage peut porter des allégations à forte valeur (INTACT Food, D52042, 2019-2024). Chaque projet mobilise environ 15 instituts aux quatre coins du monde. Ces recherches produiront des méthodes d'analyse, des procédures et des bases de données qui seront surtout utiles au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage au Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires.

3.10.2 Un nouveau projet de recherche coordonnée sur la dégradation des médicaments vétérinaires et l'analyse radiométrique de leurs résidus dans les matrices animales (D52043) a été lancé pour la période 2020-2025. Ce projet résulte des délibérations des vingt-troisième et vingt-quatrième sessions du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments concernant en particulier la base de données sur les besoins des pays en matière de LMR. Il vise à promouvoir l'établissement de LMR pour certains médicaments vétérinaires dans les aliments tout en permettant aux pays en développement de contribuer davantage à ce processus. À l'heure actuelle, l'initiative mobilise 14 organismes de recherche ou de réglementation au Bangladesh, au Brésil, au Canada, au Chili, en Chine, en Corée (République de), au Costa Rica, aux États-Unis, au Maroc, en Ouganda, au Pakistan et en Uruguay. Le projet requiert d'autres collaborateurs et partenaires pouvant synthétiser ou fournir des composés vétérinaires radiomarqués, accéder à des installations animales et à des laboratoires certifiés pour leurs bonnes pratiques (BPL), et fournir des formations spécialisées et/ou des possibilités de comparaison aux participants. La première réunion de coordination des recherches aura lieu du 9 au 13 novembre 2020 à Vienne (Autriche) afin de peaufiner les plans de travail.

4. Questions émanant de l'OMS

4.1 Transformation de l'OMS

4.1.1. En mars 2019, l'OMS a annoncé des réformes visant à renforcer son rôle en tant qu'autorité mondiale de premier plan en matière de santé publique et pour aider efficacement les pays à atteindre les cibles du «triple milliard». Dans ce contexte, les départements de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition ont été fusionnés et placés sous l'égide de la Division chargée de la couverture sanitaire universelle et de l'amélioration de la santé des populations afin d'améliorer les synergies, de réaffirmer l'engagement de l'OMS à soutenir le Codex et, *in fine*, de fournir une nourriture saine et nutritive aux populations les plus vulnérables.

4.2 **Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé et actualisation de la Stratégie mondiale de l'OMS pour la salubrité des aliments**

4.2.1 Les États Membres ont approuvé une nouvelle résolution (WHA73.5) qui vise à accentuer les efforts mondiaux en faveur de la sécurité sanitaire des aliments. Cette résolution appelle instamment les États Membres à mettre en œuvre l'approche «Un monde, une santé» afin que toutes les populations aient accès durablement à une alimentation saine, suffisante et sans danger. Elle reconnaît les menaces qui pèsent sur la sécurité sanitaire des aliments, notamment la résistance aux antimicrobiens et le changement climatique, et appelle les Membres à investir en faveur de l'innovation et des systèmes de sécurité sanitaire des aliments au niveau national et à partager rapidement les données et les éléments probants relatifs aux dangers et aux flambées épidémiques d'origine alimentaire au moyen du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN). La résolution demande au Secrétariat de mettre à jour la Stratégie mondiale pour la salubrité des aliments afin de tenir compte des défis actuels et émergents et d'inclure les nouvelles technologies et les approches novatrices permettant de consolider les systèmes de sécurité sanitaire des aliments. Elle demande par ailleurs au Directeur général de l'OMS de renforcer le rôle moteur de l'Organisation au sein de la Commission du Codex Alimentarius et d'INFOSAN, et de produire des estimations actualisées des maladies d'origine alimentaire à l'échelle mondiale pour l'horizon 2025.

4.2.2 L'Assemblée mondiale de la Santé ayant approuvé la résolution «Intensifier l'action en faveur de la sécurité sanitaire des aliments» fin juillet, les États Membres ont chargé l'OMS de mettre à jour la Stratégie mondiale pour la salubrité des aliments (la «Stratégie») en coordination avec la FAO et en concertation avec les États Membres et l'OIE, et d'en faire rapport à la soixante-quinzième Assemblée mondiale de la Santé de 2022. Cette Stratégie tient compte des défis actuels et émergents et inclut les nouvelles technologies et les approches novatrices permettant de renforcer les systèmes de sécurité sanitaire des aliments. Le Directeur général de l'OMS a déjà approuvé l'établissement d'un nouveau groupe consultatif technique sur la Stratégie. Ce groupe sera constitué de vingt grands spécialistes internationaux de la sécurité sanitaire des aliments dont l'expertise touche divers domaines techniques. L'une des fonctions du groupe consultatif technique sera de conseiller l'OMS sur la mise à jour de la Stratégie au fil des deux prochaines années. En plus du groupe consultatif technique, l'OMS a désigné des points focaux de la FAO avec lesquels elle a établi des mécanismes pour coordonner les travaux sur la Stratégie. Des réunions du groupe ainsi que des consultations des États Membres et des autres parties prenantes sont également prévues cette année et en 2021.

4.3 **Résistance aux antimicrobiens**

4.3.1 Le Secrétariat conjoint de l'Alliance tripartite OMS/FAO/OIE a été constitué pour diriger et coordonner la lutte mondiale contre la résistance aux antimicrobiens en étroite collaboration avec le système des Nations Unies et d'autres organisations. Ce Secrétariat conjoint renforce la coopération entre les trois organisations en tirant parti des valeurs fondamentales de leurs mandats et de leurs avantages comparatifs afin de répondre aux besoins des diverses initiatives mondiales relatives à «Un monde, une santé». Il est hébergé par l'OMS et comprend des fonctionnaires spéciaux au sein de la FAO et de l'OIE.

4.3.2 Le Groupe spécial de coordination interinstitutions (IACG) a préconisé l'établissement du Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens intégrant le principe «Un monde, une santé». Des consultations en ligne et des discussions en vis-à-vis ont été organisées en octobre et en novembre 2019 avec les États Membres, des organisations de la société civile et le secteur privé afin de recueillir des observations sur le projet de mandat du Groupe de direction mondial. Sur la base de ces commentaires, les directions générales de l'Alliance tripartite sont convenues de la voie à suivre en collaboration avec le Bureau du Secrétaire général de l'ONU. Le mandat du Groupe indépendant chargé d'étudier les données factuelles sur lesquelles appuyer l'action contre la résistance aux antimicrobiens est en train d'être élaboré par l'Alliance tripartite conformément aux recommandations de l'IACG.

4.3.3 Le Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens a collecté plus de 13 millions d'USD de fonds catalytiques à l'appui des actions nationales. Neuf pays bénéficieront d'une aide à l'issue du premier cycle de propositions de projets en cours d'élaboration. Le Secrétaire général de l'ONU a reconnu le Fonds fiduciaire multipartenaires comme un mécanisme de financement en faveur d'un développement coordonné, sûr et cohérent à l'appui des plans d'action nationaux «Un monde, une santé» et des plans de travail tripartites contre la résistance aux antimicrobiens.

4.3.4. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a organisé sa dixième réunion du 21 au 24 octobre 2019 à Addis-Abeba (Éthiopie). Les experts ont notamment approuvé un nouvel indicateur relatif à la résistance aux antimicrobiens correspondant à la cible 3.d. de l'ODD 3. Cet indicateur porte sur la réduction du pourcentage d'infections sanguines provoquées par une sélection d'organismes résistants aux antimicrobiens.

4.3.5 L'OMS a mis au point le protocole à trois cycles pour les *E. coli* productrices de BLSE afin d'aider les pays à mettre en œuvre un système intégré de surveillance de la résistance aux antimicrobiens conforme à l'approche «Un monde, une santé». Ce protocole repose sur un indicateur relatif aux *E. coli* productrices de

BLSE dans trois grands domaines: chez l'homme, chez les animaux destinés à l'alimentation, et dans l'environnement. Il a été expérimenté et appliqué dans huit pays et quatre régions de l'OMS: dans la région Afrique, au Ghana et à Madagascar; dans la région Méditerranée orientale, au Pakistan et en Jordanie; dans la région Asie du Sud-Est, en Indonésie, au Népal et en Inde; et dans la région Pacifique occidental, en Malaisie. En 2020, le protocole sera mis en œuvre en Zambie, au Zimbabwe, au Kenya et en République démocratique populaire lao. Il sera lancé en juin 2020, date à partir de laquelle il pourra être exécuté dans tous les pays, en particulier ceux qui disposent de peu de ressources.

4.4 **Élaboration de directives de l'OMS sur l'efficacité et la sécurité sanitaire des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi à teneur réduite en protéines de lait**

4.4.1 L'OMS a entamé un processus d'examen de l'efficacité et de la sécurité sanitaire des nouvelles préparations d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (contenant des protéines de sources non laitières ou moins de 50 pour cent de protéines issues de lait ou d'autres produits laitiers) dans le traitement de nourrissons et d'enfants âgés de six mois ou plus souffrant d'une malnutrition aiguë sévère qui conservent de l'appétit et ne présentent pas de complications médicales. Le processus de normalisation de l'OMS consiste également à collecter, évaluer et récapituler les données relatives aux valeurs et aux préférences (culturelles, religieuses), aux partages entre les ménages et au sein d'un ménage, à l'acceptabilité, à l'adhésion, à l'équité, à la faisabilité, à l'accessibilité, à la durabilité et au rapport coût-utilité dans différents contextes. À cet effet, l'OMS a convoqué une première réunion du groupe chargé d'élaborer les directives sur les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi le 7 novembre 2019. Les principaux objectifs de cette réunion étaient: i) de présenter le processus d'établissement des directives de l'OMS aux membres du groupe, notamment la méthode GRADE (classification des recommandations, examen, développement et évaluation); ii) de réfléchir aux questions PICO et de classer les résultats escomptés par ordre de priorité; iii) de convenir du calendrier d'élaboration des directives. Le groupe s'est à nouveau réuni virtuellement du 21 au 24 juillet 2020, dans le but d'examiner les résultats des examens systématiques et de formuler des recommandations concernant l'efficacité et la sécurité sanitaire des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi à teneur réduite en protéines de lait ou exempts de protéines de lait.

4.5 **Élimination des acides gras trans industriels**

4.5.1 En mai 2018, l'OMS a appelé à la communauté mondiale à cesser la production industrielle d'acides gras trans (AGT) d'ici 2023, en faisant de cette élimination une cible prioritaire du treizième programme général de travail qui encadre les activités de l'Organisation pour la période 2019-2023. L'OMS a présenté le programme d'action REPLACE, qui établit une feuille de route pour aider les pays à éliminer rapidement, complètement et durablement les AGT industriels de l'offre alimentaire. En mai 2019, l'OMS a publié un premier rapport intérimaire (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331300/9789241516440-eng.pdf>) ainsi que six modules REPLACE (<https://www.who.int/nutrition/topics/replace-transfat>) qui fournissent des informations techniques d'ordre général et proposent aux gouvernements des étapes pratiques pour les aider à éliminer les AGT industriels de leur offre alimentaire nationale. Pour ce faire, les gouvernements devraient adopter au moins une des deux mesures suivantes axées sur les pratiques optimales: 1) instauration d'une limite obligatoire de 2 grammes d'AGT pour 100 grammes de graisses et d'huiles totales dans tous les aliments; et 2) interdiction de produire ou d'utiliser des huiles partiellement hydrogénées comme ingrédient dans tous les aliments énumérés dans les modules L et E.

4.5.2 Le 9 septembre 2020, l'OMS a organisé une manifestation de haut niveau pour la publication de son deuxième rapport intérimaire «*Countdown to 2023: WHO report on global trans fat elimination 2020*» (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/334170/9789240010178-eng.pdf>). Ce rapport fait le point sur les situations aux niveaux mondial, régional et national et sur les progrès enregistrés dans les pays durant l'année écoulée. Il évoque les défis à surmonter et les pistes d'action pour l'avenir. Le rapport préconise l'élaboration et la mise en œuvre de mesures axées sur les pratiques optimales, un renforcement des capacités nationales dans le domaine réglementaire et en particulier le développement des capacités des laboratoires à mesurer la teneur en AGT dans les aliments, ainsi que l'établissement de réglementations aux échelons régional et sous-régional afin de généraliser les bienfaits des politiques d'élimination des AGT.

4.6 **Alcool**

4.6.1. À sa cent quarante-sixième session organisée à Genève en février 2020, le Conseil exécutif de l'OMS est convenu (EB146[14]) de demander au Directeur général de l'Organisation et aux autres acteurs concernés «d'élaborer un plan d'action pour la période 2022-2030 afin de mettre en œuvre de manière efficace la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool en tant que priorité de santé publique, en consultation avec les États Membres et les parties intéressées, qui sera soumis à l'examen de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, à sa cent cinquantième session en 2022», et «d'établir avant la cent cinquantième session du Conseil exécutif un rapport technique

sur l'usage nocif de l'alcool, en particulier les activités de marketing, de publicité et de promotion transfrontières, notamment celles qui ciblent les jeunes et les adolescents, qui pourrait contribuer à l'élaboration du plan d'action». Le processus d'élaboration du plan d'action et du rapport sont détaillés sur le site web de l'OMS²⁶.

4.6.2 À la suite de la publication d'un rapport de situation mondial sur l'alcool et la santé en 2018²⁷, le Secrétariat de l'OMS a effectué une enquête mondiale pour mesurer les progrès à l'égard de la cible 3.5 des ODD. Cette enquête comportait une section importante sur les politiques relatives à l'alcool et sur l'étiquetage des boissons alcoolisées, en particulier sur les pratiques d'affichage des informations et des mises en garde destinées aux consommateurs, et sur les obligations légales en la matière. Le Bureau régional de l'Europe de l'OMS a par ailleurs analysé en détail la situation de l'étiquetage des boissons alcoolisées dans la région, concluant à la nécessité d'élaborer des politiques d'étiquetage spécifiques au sein d'ensembles de mesures plus larges²⁸. La question de l'étiquetage des boissons alcoolisées et de la fourniture d'informations sanitaires aux consommateurs est à l'ordre du jour des dialogues annuels entre le Secrétariat de l'OMS et les producteurs, distributeurs et négociants de ces produits.

5. Recommandations

Le Comité/la Commission sont invités à prendre acte des informations présentées dans ce document et à prendre les mesures nécessaires pour que les politiques des organisations de tutelle en tiennent compte dans toute la mesure du possible.

²⁶ <https://www.who.int/news-room/detail/28-03-2020-who-to-accelerate-action-to-reduce-the-harmful-use-of-alcohol>

²⁷ https://www.who.int/substance_abuse/publications/global_alcohol_report/en/

²⁸ <https://www.euro.who.int/fr/health-topics/disease-prevention/alcohol-use/news/news/2020/06/alcohol-labelling-policies-most-countries-lagging-behind-in-promoting-healthier-choices>.